



COMMUNIQUE DE PRESSE

Catherine Morin-Desailly

*Sénatrice de la Seine-Maritime - Union Centriste / Le Nouveau Centre
Conseillère régionale de Haute-Normandie*

Paris, le 19 avril 2011

Catherine Morin-Desailly interroge le Gouvernement sur l'avenir de la « Taxe Google »

Catherine Morin-Desailly a déposé le 14 avril dernier, une **question écrite** à l'attention du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, sur **l'avenir de la « taxe Google »**.

Lors de l'examen de la loi de finances pour 2011, il a été créé une **taxe sur l'achat d'espace publicitaire en ligne qui sera prélevée sur l'annonceur établi en France, à hauteur d'1% sur les transactions électroniques réalisées**. Le Gouvernement, par voie d'amendement, a permis de **reporter au 1er juillet 2011 l'application de cette « taxe Google »**. La sénatrice de la Seine-Maritime s'était d'emblée opposée à cette taxe, convaincue qu'elle n'atteindrait pas les objectifs escomptés et ne résoudrait pas le problème des distorsions de concurrence et de territorialité. De surcroît, elle serait une charge fiscale supplémentaire pour les entreprises françaises actives dans un secteur en pleine émergence, et risquerait d'entraîner un phénomène de délocalisation. En saluant ce report, elle avait demandé au Gouvernement de réaliser une étude d'impact sur les effets de l'application de cette taxe.

Un récent rapport relatif à « l'Impact d'Internet sur l'économie française » affirme qu'en 15 ans, le Web aurait permis la création de presque 700.000 emplois directs en France et contribué à près d'un quart de la croissance du PIB national. Ce secteur présente donc un potentiel de développement économique important qu'il conviendrait d'encourager plutôt que de pénaliser.

C'est pourquoi, et l'échéance d'application approchant, Catherine Morin-Desailly souhaite savoir **où en sont l'étude d'impact ainsi que les réflexions du groupe de travail** dont M. Eric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, avait annoncé la constitution en décembre dernier. Elle lui **demande également dans quels délais pourraient être appliqués cette taxe**.

Contact :

Paris – 01 42 34 29 95 ou c.morin-desailly@senat.fr

Rouen - 02 35 15 38 30 ou catherine.morindesailly@wanadoo.fr